

## Mission bénévole

# Accompagnement des familles en deuil

### Qui confie la mission ?

C'est souvent le curé qui appelle à rejoindre l'équipe d'accompagnement des familles en deuil de la paroisse. Mais il n'est pas rare qu'un laïc, ayant reçu de l'évêque et en accord avec le curé, la mission de présider les célébrations de sépulture à l'église, appelle des fidèles à l'accompagner pour l'aider dans ce service d'Eglise.

### Quelle mission ?

- Accueillir et écouter les personnes en deuil, leur manifester une présence chrétienne empreinte de compassion
- Aider à la préparation de la célébration des obsèques
- Participer à la célébration en préparant l'église, en animant les chants, en lisant la Parole de Dieu, en assistant le prêtre ou le président de cérémonie dans l'accomplissement de certains gestes liturgiques (rite de la lumière, de l'encensement...)

### Et concrètement, c'est à dire ?

L'accompagnement des familles en deuil se vit en équipe ; en pratique, on n'accueille pas seul les personnes confrontées au décès d'un proche.

Organisée par le président de sépulture, la célébration fait appel aux membres de l'équipe pour accomplir les différentes fonctions, chacun se voyant confier l'une ou l'autre des tâches, en fonction de ses compétences propres.

**Bénévole... Pourquoi pas moi ?**

## Mes talents

- Pouvoir se rendre disponible, car les décès ne sont pas programmés à l'avance...En conséquence, les célébrations de sépulture ne le sont qu'avec un court préavis. Tout est affaire d'organisation locale. Plus l'équipe est nombreuse, moins chacun est contraint.
- Chaque baptisé a l'aptitude à incarner la présence chrétienne, que ce soit au moment de l'accueil des familles en deuil ou au moment de la célébration en participant à la prière de l'Eglise.
- Savoir chanter et guider l'assemblée, ou proclamer la Parole de Dieu est une compétence appréciée.
- En réalité, il suffit d'avoir envie de participer à ce service d'Eglise. Le diocèse propose une formation gratuite à la Maison St Julien (une journée par mois d'octobre à mars pendant un an) qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la mission et d'acquérir les compétences utiles.

## Comment ça se passe ?

- Il est possible de participer à cette mission en commençant par donner un « coup de main » dans les célébrations de sépulture, comme on peut le faire dans l'action liturgique lors des célébrations dominicales (Lecture, chant, participation matérielle, ...).
- On peut aussi commencer en suivant, à l'invitation de son curé, la formation diocésaine, puis en rejoignant dans sa paroisse les équipes d'accompagnement des familles en deuil. Jusqu'à maîtriser les différentes composantes de la mission.
- A l'issue de la 1ère année de formation, certains accompagnants des familles en deuil peuvent être sollicités par leur curé, en vue de l'exercice de la mission de président de sépulture. Il s'agit alors d'une mission confiée par l'Evêque, pour une durée de 3 ans, aux personnes ayant suivi une seconde année de formation et qui font le choix de s'engager davantage.

### Contact de la paroisse

Septembre 2025